



## **Contrat d'adoption d'un chêne truffier à la truffière de goût en Périgord.**

### **Truffe Extra France (Aléna)**

#### Société

TRUFFE EXTRA France : sarl au capital social de 7 000€

BP 14 - 33650 La Brède

SIRET : 53748022000012

N° TVA Intracommunautaire : FR 69537480220

#### 1. Objet

L'adoptant décide de s'associer à un chêne truffier planté sur la truffière de Gout Rossignol cadastré en annexe et exploité par la scea Truffe Extra France.

#### 2. Conditions

L'adoptant verse à la signature du présent contrat à l'exploitant une somme forfaitaire lui donnant droit aux éléments décrit à l'article 6 du présent contrat.

Le versement de la somme est définitif et irrévocable et ne pourra donner lieu à aucune restitution de la part de l'exploitant au profit de l'adoptant. Elle est destinée notamment à permettre l'entretien et l'exploitation du chêne truffier (mycorhizés) par l'exploitant en vue de la production de truffes.

#### 3. Droits de l'adoptant sur la production annuelle de cet arbre

En contrepartie, de sa souscription financière, l'adoptant bénéficiera pendant la durée du contrat, de la totalité de la production de truffes issue de ce chêne adopté.

#### 4. Durée du contrat d'adoption :

En vertu du présent contrat l'adoptant bénéficiera de la production de truffes de l'arbre adopté pendant les 15 années qui suivent la signature du contrat (après le délai de rétractation)

**Truffe Extra France**  
BP 14  
33 652 LA BREDE

***Merci de votre confiance.***

## 5. Estimation de la Production

Aucune estimation n'est faite sur la production de l'arbre adopté.

## 6. Information à l'adoptant, privilège et livraison :

- a) l'adoptant choisira un arbre truffier situé sur la truffière défini à l'article 1 (parmi une sélection proposée par l'exploitant) et recevra une fois le choix effectué un certificat d'adoption avec photographie de l'arbre adopté).
- b) L'exploitant fixera à l'arbre adopté une médaille d'identification.
- c) l'adoptant recevra une information semestrielle sur le développement de la truffière et de l'arbre parrainé (avec photo).
- d) la production truffière de l'arbre parrainé sera expédiée le cas échéant par Chronopost dans les 5 jours suivants la récolte.
- e) l'exploitant s'engage à expédier chaque année entre le 1<sup>er</sup> et le 20 décembre, 50g de truffe noire melanosporum, une boîte de suprême de truffe noire Aléna de 15g et une boîte de suprême de truffe d'été Aléna de 30g et ce, pendant les 5 premières années du contrat.

## 7. Obligation de l'exploitant

L'exploitant assurera l'entretien et l'exploitation de la parcelle conformément aux règles de l'art pendant la durée de 20 ans à compter de leur plantation.

L'exploitant ne garantit aucunement la production d'une quantité minimum de truffes issues de l'arbre adopté.

## 8. Force majeure.

L'exploitant ne pourra être aucunement jugé responsable d'une absence de production de truffes en cas de force majeure.

## 9. Informations nominatives

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, les informations qui sont demandées à notre clientèle sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées aux services de [www.truffeextrafrance.fr](http://www.truffeextrafrance.fr).

Ces données nécessaires pour la gestion des commandes pourront, sauf opposition de la part de notre clientèle, être transmises à des sociétés partenaires pour des actions de prospection commerciale

Notre clientèle dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant ; sur demande, celles-ci peuvent lui être communiquées et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées.

Notre fichier fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

**Truffe Extra France**  
BP 14  
33 652 LA BREDE

***Merci de votre confiance.***

10. Règlement des litiges, Clause attributive de compétence territoriale

À moins que TRUFFE EXTRA FRANCE ne préfère saisir toute autre juridiction compétente; tout litige relatif aux ventes réalisées par TRUFFE EXTRA FRANCE et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

**Truffe Extra France**  
BP 14  
33 652 LA BREDE

***Merci de votre confiance.***